

LA RETRAITE DU FONCTIONNAIRE

Maîtriser les mécanismes pour mieux conseiller les agents

TARIF 2026
1.190 € TTC
PAR AGENT

DUREE
2 jours
(9 h -17 h)

OBJECTIFS - COMPETENCES VISEES



- Maîtriser les spécificités du régime actuel des retraites de la fonction publique, afin d'anticiper au mieux les évolutions dans le cadre de la réforme en cours
- Optimiser sa pratique professionnelle
- Renseigner les agents hospitaliers en toute confiance

METHODOLOGIE

Apports réglementaires et méthodologiques (nombreux modèles de documents)

Echanges interactifs et questions/réponses avec les participants. Retours d'expérience et analyse de pratiques.

Supports de cours remis sous format papier et/ou accessibles via l'espace-client.



PUBLIC CONCERNE

- Tout personnel en charge des retraites ou affecté à la gestion du PNM dans les services de Ressources Humaines

PREREQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation

NOMBRE DE PARTICIPANTS



12 personnes maximum

PROGRAMME

L'ÉVOLUTION DES TEXTES ET LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

- Les décrets de la réforme de 2023
- La convergence des taux de cotisation
- Le minimum de pension garantie

LA CONSTITUTION DU DROIT À PENSION

- La durée de services et un âge (ou une condition particulière)
- Le nombre d'années exigées dans la fonction publique
- Condition du droit pour les catégories sédentaires et active
- La validation des services et ses restrictions
- L'ouverture du droit à pension : la durée minimale nécessaire
- L'âge de départ à la retraite depuis la dernière réforme de 2023

LA LIQUIDATION D'UNE PENSION

- Les éléments de calcul
- Les trimestres acquis : les services civils effectifs
- L'incidence des enfants nés ou adoptés et les conditions d'interruption d'activité applicables pour chaque enfant
- Le rachat des études
- Les services militaires non rémunérés
- Les bonifications
- Situation de l'agent ayant élevé 3 enfants

LA RETRAITE PROGRESSIVE

- Conditions d'attribution
- Montant de la pension

LA RETRAITE ANTICIPÉE POUR HANDICAP

- Conditions pour en bénéficier
- Demande de départ anticipé
- Montant de la pension

LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- Le cas général (pathologie non imputable au service)
- Au titre d'une pathologie imputable au service

LA REVERSION

- Les bénéficiaires
- Le partage de la pension

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- La demande formulée par le fonctionnaire : délai du préavis, formalisation de la démarche, le relevé de situation
- La retraite anticipée
- Le bénéfice de la carrière longue

LA RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Les éléments pris en compte
- La liquidation de la retraite additionnelle

LE CUMUL EMPLOI RETRAITE

- Dispositions applicables au régime de pension des fonctionnaires
 - Cumul avec une activité du secteur public
 - Cumul avec une activité du secteur privé

QUESTIONS-REponses : Traitement de cas concrets



SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Test de pré positionnement en début de formation pour évaluer le niveau du stagiaire
- Test de post positionnement en fin de formation pour évaluer l'évolution des compétences
- Fiche d'évaluation globale de la formation
- Remise d'une attestation de formation